

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 50 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

DISCOURS

De S. M. l'Empereur à l'ouverture
de la session législative.

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

La nécessité de reprendre l'étude interrompue de lois importantes m'a obligé de vous convoquer plus tôt que de coutume; d'ailleurs de récents événements m'ont fait éprouver le désir de m'entourer de vos lumières et de votre concours. Depuis que vous vous êtes séparés de vagues inquiétudes sont venues affecter l'esprit public en Europe et restreindre partout le mouvement industriel et les transactions commerciales. Malgré les déclarations de mon gouvernement, qui n'a jamais varié dans son attitude pacifique, on a répandu cette croyance que toute modification dans le régime intérieur de l'Allemagne devait être une cause de conflit. Cet état d'incertitude ne saurait durer plus longtemps. Il faut accepter franchement les changements survenus de l'autre côté du Rhin, proclamer que tant que nos intérêts, notre dignité ne seront pas menacés, nous ne nous mêlerons pas des transformations qui s'opéreront par le vœu des populations.

Les inquiétudes qui se sont manifestées s'expliquent difficilement à une époque où la France a offert au monde le spectacle le plus imposant de conciliation et de paix.

L'Exposition universelle, où se sont donné rendez-vous presque tous les souverains

de l'Europe, et où se sont rencontrés les représentants des classes laborieuses de tous les pays, a resserré les liens de fraternité entre les nations. Elle a disparu, mais son empreinte marquera profondément sur notre époque, car si, après s'être élevée majestueusement, l'Exposition n'a brillé que d'un éclat momentané, elle a détruit pour toujours un passé de préjugés et d'erreurs. Entraves du travail et de l'intelligence, barrières entre les différents peuples comme entre les différentes classes, haines internationales, voilà ce qu'elle a rejeté derrière. Ces gages incontestables de concorde ne sauraient nous dispenser d'améliorer les institutions militaires de la France.

C'est un devoir impérieux pour les gouvernements de poursuivre, indépendamment des circonstances, le progrès dans tous les éléments qui font la force du pays, et c'est pour nous une nécessité de perfectionner notre organisation militaire comme nos armes et notre marine.

Le projet de loi présenté au Corps-Législatif, répartissait entre tous les citoyens les charges du recrutement. Ce système a paru absolu, des transactions sont venues en atténuer la portée; dès lors, j'ai cru devoir soumettre cette haute question à de nouvelles études. On ne saurait, en effet, approfondir avec trop de soins ce difficile problème qui touche à des intérêts si considérables et souvent si opposés.

Mon gouvernement vous proposera des dispositions nouvelles qui ne sont que de simples modifications à la loi de 1852, mais qui atteignent le but que j'ai toujours poursuivi :

réduire le service pendant la paix et l'augmenter pendant la guerre.

Vous les examinerez ainsi que l'organisation de la garde nationale mobile, sous l'impression de cette pensée patriotique que plus nous serons forts, plus la paix sera assurée.

Cette paix, que nous voulons tous conserver, a semblé un instant en péril. Des agitations révolutionnaires préparées au grand jour menaçaient les Etats Pontificaux. La convention du 15 septembre n'étant pas exécutée, j'ai dû envoyer de nouveau nos troupes à Rome, et protéger le pouvoir du Saint-Siège en repoussant les envahisseurs.

Notre conduite ne pouvait avoir rien d'hostile à l'unité et à l'indépendance de l'Italie, et cette nation, un instant surprise, n'a pas tardé à comprendre les dangers que ces manifestations révolutionnaires faisaient courir au principe monarchique et à l'ordre européen. Le calme est aujourd'hui presque entièrement rétabli dans les Etats du pape, et nous pouvons calculer l'époque prochaine du rapatriement de nos troupes. Pour nous, la convention du 15 septembre existe tant qu'elle n'est pas remplacée par un nouvel acte international. Les rapports de l'Italie avec le Saint-Siège intéressent l'Europe entière, et nous avons proposé aux puissances de régler ces rapports dans une conférence et de prévenir ainsi de nouvelles complications.

On s'est préoccupé de la question d'Orient à laquelle cependant l'esprit conciliant des puissances ôte tout caractère irritant. S'il a existé quelques divergences entre elles, sur le moyen d'amener la pacification de la Crète, je suis heureux de constater qu'elles sont toutes d'ac-

cord sur deux points principaux, le maintien de l'intégrité de l'empire Ottoman, et l'amélioration du sort des chrétiens.

La politique étrangère nous permet donc de consacrer tous nos soins aux améliorations intérieures. Depuis votre dernière session, le suffrage universel a été appelé à élire un tiers des membres des conseils généraux. Ces élections, faites avec calme et indépendance, ont partout démontré le bon esprit des populations.

Le voyage que j'ai fait avec l'Impératrice dans l'Est et le Nord de la France a été l'occasion de manifestations de sympathie qui m'ont profondément touché. J'ai pu constater une fois de plus que rien n'a pu ébranler la confiance que le peuple a mise en moi, et l'attachement qu'il porte à ma dynastie.

De mon côté, je m'efforce sans cesse d'aller au-devant de ses vœux.

L'achèvement des chemins vicinaux était réclamé par les classes agricoles, dont vous êtes les représentants éclairés. Donner satisfaction à ce besoin était pour nous un acte de justice, je dirai presque de gratitude. Une vaste enquête en prépare la solution. Il vous sera facile, de concert avec mon gouvernement, d'assurer le succès de cette grande mesure.

La situation n'est sans doute pas exempte de certains embarras. Le mouvement industriel et commercial s'est ralenti. Ce malaise est général en Europe. Il tient en grande partie à des appréhensions que la bonne entente qui règne entre les puissances fera disparaître. La récolte n'a pas été bonne, la cherté était inévitable, mais le libre commerce peut seul

FEUILLETON.

21

LISA

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

« Enfin ! dit Mme d'Arsoix d'une voix convulsive d'émotion, enfin, je suis pour jamais maîtresse de Cerqueux ! »

Elle quitta la fenêtre d'où elle venait de suivre toutes les péripéties du drame, descendit par un escalier de service, ferma une porte du rez-de-chaussée qui, ouvrant sur l'escalier, eût permis de monter à la chambre de Lisa sans passer par le salon et le boudoir, puis elle rentra dans cette dernière pièce et sonna un domestique.

« J'ai une très-forte crise, dit-elle, qu'on me laisse deux heures de repos. Sous aucun prétexte je ne veux être dérangée. »

Bon gré malgré, son repos fut troublé avant le temps prescrit. Vers neuf heures, un roulement de voiture la fit tressaillir; elle ouvrit la fenêtre.

« Comment ! s'écria-t-elle, de retour ! »

Non, c'était la voiture de Mme Le Burcier.

Un quart d'heure après, la porte du perron s'ouvrit en faisant entendre un bruit bien connu des gens du château.

« Allons, autre fatalité ! songea de nouveau la baronne, les voilà qui reviennent déjà du bois ! »

Non, c'était sir Burfrey qui rentrait seul.

« Ah ! ah ! dit Mme d'Arsoix en fermant à clef la porte du boudoir, les précautions ne sont pas inutiles. Maintenant, adieu les leçons d'anglais... Cet homme me déplaît singulièrement avec sa froide figure, ses mots ambigus et ses essais de protection sournoise. S'il veut monter à la chambre de Lisa, qu'il prenne une échelle ! »

Mme d'Arsoix se trompait encore. Au lieu de se diriger vers la chambre de Lisa, sir Burfrey monta tout droit à celle de Maubert, redescendit ensuite au premier étage, et s'enferma chez lui; puis, au bout d'une vingtaine de minutes, il sortit de nouveau et reprit le chemin du bois.

XIX.

Au bois, les heures paraissaient un peu longues. Malgré la beauté de la soirée, l'illumination n'avait pas eu le même succès que la première fois, il y

manquait le charme de l'imprévu. Après s'être promenés jusqu'à l'ennui dans les sentiers tournoyants, de la chaumière au rond-point et du rond-point à la chaumière, les pauvres gens de la fête se promènerent encore et indéfiniment, faute de mieux. M. de Fogny trouvait cet exercice assommant : Mme d'Arsoix commençait à baisser dans son esprit.

Fidèle à son poste ordinaire près de la table à thé, Lisa n'avait pas quitté la chaumière. Humble, mais vigilante, gardienne de sa dignité, jamais, à moins d'être appelée, elle ne s'aventurait en dehors de sa petite sphère. Et pourtant, ce soir-là, elle désirait vivement trouver l'occasion de parler à Adrien.

Celui-ci, de son côté, ne songeait qu'à Lisa et cherchait toujours à se rapprocher de la chaumière. Mais sir Burfrey semblait avoir juré de mettre obstacle à tout. Après, comme avant le dîner, s'étant accroché à Adrien et à M. de la Roche-Léhan, il ne les lâchait d'une minute et les entretenait de mille choses sans intérêt. Par caprice, eût-on pu croire, il consultait sa montre à chaque instant. Enfin, vers neuf heures, il annonça qu'une affaire l'appelait au château. Adrien se crut libre. Nullement : le terrible baronnnet lui demanda de l'accompagner jusqu'au

perron. Adrien fit la sourde oreille, sir Burfrey insista, insista tellement, qu'il fallut céder. En cédant, toutefois, Adrien pensait qu'on avait à lui faire quelque communication importante. Pas le moins du monde : sir Burfrey éluda toutes les questions. Il y mit même tant d'opiniâtreté qu'on ne pouvait plus s'y méprendre, c'était chez lui un parti pris. Adrien demeura finalement désappointé, voire assez mécontent de l'ami, d'étrange humeur, qui, après lui avoir fait de belles promesses, s'obstinait à rester muet et inactif.

Cependant, le marquis de la Roche-Léhan, fatigué de la promenade, était allé s'asseoir sur un banc à quelques pas de la chaumière. Lisa ne vit pas sans émotion le père d'Adrien, seul et si près d'elle. La pensée qu'il l'accusait intérieurement d'avoir, par calcul d'ambition, fait naître dans le cœur d'Adrien un attachement funeste, lui fut douloureuse. Une idée lui traversa l'esprit tout-à-coup : elle posa sur la table à thé son travail de broderie, quitta la chaumière et vint se poser en face du noble vieillard; puis là, les paroles lui manquant, elle resta debout, les mains jointes et les yeux baissés. M. de la Roche-Léhan, poli comme on l'était autrefois, se leva et découvrit sa tête blanche.

assurer les approvisionnements et niveler les prix. Si ces causes diverses empêchent les recettes d'atteindre complètement les évaluations du budget, les prévisions des lois de finances ne seront pas modifiées, et il est permis d'entrevoir l'époque où des allègements d'impôts pourront être étudiés.

Cette session sera principalement employée à l'examen des lois dont j'ai pris l'initiative au mois de janvier dernier. Le temps écoulé n'a pas changé mes convictions sur l'utilité de ces réformes. Sans doute l'exercice de ces libertés nouvelles expose les esprits à des excitations et à des entraînements dangereux. Mais je compte à la fois pour les rendre impuissants sur le bon sens du pays, le progrès des mœurs publiques, la fermeté de la répression, l'énergie et l'autorité du pouvoir.

Poursuivons donc l'œuvre que nous avons entreprise ensemble. Depuis 15 ans notre pensée a été la même, maintenir au-dessus des controverses et des passions hostiles nos lois fondamentales que le suffrage populaire a sanctionnées, mais en même temps développer nos institutions libérales sans affaiblir le principe d'autorité.

Ne cessons pas de répandre l'aisance par le prompt achèvement de nos voies de communication, de multiplier les moyens d'instruction, de rendre l'accès de la justice moins dispendieux par la simplification des procédures, de prendre toutes les mesures qui peuvent rendre prospère le sort du plus grand nombre. Si comme moi vous demeurez convaincus que cette voie est celle du progrès véritable et de la civilisation, continuons à marcher dans cet accord de vues et de sentiments, qui est une précieuse garantie du bien public.

Vous adopterez, j'en ai l'espoir, les lois qui vous sont soumises. Elles contribueront à la grandeur et à la richesse du pays. De mon côté, soyez-en sûrs, je maintiendrai haut et ferme le pouvoir qui m'a été confié, car les obstacles ou les résistances injustes, n'ébranleront ni moi ni mon courage, ni ma foi dans l'avenir.

L'allocution du roi Guillaume, à l'ouverture du parlement prussien, est consacrée, pour la plus grande partie, à des questions de politique intérieure. On remarque les passages relatifs au rétablissement de l'union douanière entre la Confédération du Nord et les Etats du Sud et « à la tournure pacifique de la situation européenne. »

Sa Majesté prussienne déclare que les relations de son gouvernement avec les puissances étrangères n'ont pas été modifiées par la position nouvelle de la Prusse, et que « le but pacifique du mouvement allemand est reconnu et apprécié » dans toute l'Europe.

En ce qui concerne les affaires d'Italie, le roi Guillaume considère les éventualités de

guerre comme écartées, et il s'en félicite d'une manière toute spéciale, parce que la France et l'Italie représentent « deux grandes nations qui lui sont toutes deux étroitement unies par des liens d'amitié. » Dans la question si grave qui reste à régler, le roi de Prusse tiendra compte de deux choses : « le droit qu'ont ses sujets catholiques à sa sollicitude pour le maintien de la dignité et de l'indépendance du chef suprême de leur Eglise, » et les rapports internationaux de l'Allemagne.

Pour un prince protestant, cette déclaration est significative, la Prusse demande « le maintien de la dignité et de l'indépendance du saint-siège. » Cette indépendance peut-elle être établie solidement en dehors de la souveraineté temporelle? Le roi Guillaume ne s'explique pas à ce sujet. Mais si la Prusse, qui ne compte qu'un tiers environ de sujets catholiques, tient un pareil langage, la nation française, en si grande majorité catholique, n'a-t-elle pas des devoirs plus impérieux encore; et que penser de ceux qui lui conseillent d'abandonner le pape? (La France.)

S'il faut en croire le journal *l'Italie*, la non-convocation du Parlement italien favoriserait, dans les Etats du roi Victor-Emmanuel, la circulation de bruits de coups d'Etat. Mais ce journal pense que la réunion des Chambres aura lieu vers le 30 novembre, et il annonce même que le décret de convocation ne tardera pas à paraître dans la *Gazette officielle*.

Une correspondance d'Italie dit que le comité insurrectionnel d'action a été découvert à Rome. Trois membres de ce comité l'auraient dénoncé à la police pour la somme de 45,000 écus romains. Des visites domiciliaires et des perquisitions auraient amené la saisie de documents importants relatifs aux ramifications de ce comité.

Nous trouvons dans le *Bien public*, de Gand, la circulaire suivante, adressée, le 3 novembre, aux représentants des différentes cours résidant à Rome :

« Excellence, »
« A peine le territoire qui de fait était jusqu'alors resté au saint-siège eût-il été abandonné par le drapeau de la France, que l'on vit grandir en menaçant, dans l'Italie, un parti qui reconnaît pour chef un général stipendié par le gouvernement sarde. Tous connaissent les aspirations dont ce parti s'est fait le champion et les diverses usurpations dont il a été le précurseur et l'instrument. »

« Il n'était donc pas difficile de prévoir dans quel but on laissait croître à ce point son influence. Ce but était de provoquer une révolution dans le reste des Etats du saint-père, point de mire continuel des convoitises anarchiques. Mais les populations pontificales en-

tourèrent de leur constante affection leur légitime souverain, dont l'autorité put ainsi donner au monde, dans des conditions excessivement anormales, le spectacle extraordinaire d'une prodigieuse vitalité.

« N'ayant pu effectuer ce plan conçu de longue date et voulant, d'un autre côté, réaliser à tout prix leur infâme dessein, les ennemis du saint-siège furent forcés d'en venir ouvertement à des mesures de violence. Et voilà qu'on crée publiquement en Italie des comices de trouble, qu'on ouvre des comices d'enrôlement, qu'on rassemble des armes, qu'on prépare tout le matériel nécessaire pour une agression formelle et brutale.

« Le gouvernement sarde, en laissant se multiplier en toute liberté ces préparatifs conformes à ses propres tendances, a voulu néanmoins s'ôter l'apparence d'une réelle solidarité, et a fait en conséquence arrêter Garibaldi, l'auteur manifeste de ce mouvement; mais il a opéré cette arrestation quand le mouvement même avait déjà reçu toute l'impulsion dont il avait besoin. On vit donc, simultanément avec cette arrestation, des bandes garibaldiennes nombreuses et armées envahir le susmentionné territoire du saint-siège, tentant de soulever une insurrection et se donnant le nom menteur d'insurgés.

« Et cette invasion avait lieu sous les yeux mêmes d'une nombreuse armée que le gouvernement du Piémont avait la prétention de faire passer comme une garde apostée pour empêcher l'entrée des susdites bandes. La fidèle attitude des populations, l'héroïque abnégation et le valeureux courage des milices pontificales ont heureusement rendu vaine l'iniquité de ce nouvel attentat. Pour empêcher l'avortement du mouvement ainsi contenu, on donna avis à ses auteurs de le renforcer d'éléments nouveaux et plus efficaces.

« De là, la rentrée en scène de Garibaldi qui, dans Florence même, prononce une harangue sur la place publique, qui excite une populace tumultueuse à prendre les armes contre le saint-père, et, avec un train express, part pour la frontière pontificale; de là cet accroissement mystérieux de ses bandes, qui non-seulement ne rencontrent aucun obstacle sur leur chemin, mais trouvent toutes les facilités possibles à l'entrée sur le territoire du saint-siège : de là la furtive introduction, dans Rome même, des plus hardis garibaldiens, qui, bien que réprimés, y répandent la terreur et l'épouvante; de là, la menace publiée par tous les journaux de l'Italie et spécialement par la presse officieuse, d'une invasion prochaine de l'armée régulière.

« Ces symptômes, et le dernier particulièrement, prirent un aspect si grave, qu'ils déterminèrent à prendre la résolution aussi dure que nécessaire de concentrer à Rome le peu de troupes pontificales qui, répandues dans les provinces, les avaient délivrées des violen-

ces des envahisseurs en faisant des prodiges de valeur.

« L'Empereur des Français, coupant alors court à tout délai, se détermina de nouveau à défendre, par une intervention armée, le territoire susmentionné, à la défense duquel il avait lui-même laissé la parole de la France, qu'on cherchait évidemment à éluder ou à fouler aux pieds.

« Le saint-père, encouragé par ce secours, croyait déjà dissipé l'orage menaçant. Ses troupes valeureuses, soutenues par un si fort appui, se préparaient déjà à retourner dans les provinces, d'où elles auraient certainement chassé les bandes garibaldiennes, bien qu'accrues en nombre et animées par la présence de leur chef fameux.

« C'est alors qu'avec une extrême surprise, au milieu du siège moral dans lequel depuis quelques jours on tient le saint-père par la rupture de toute communication télégraphique ou postale, il vint à apprendre que les troupes régulières piémontaises, suivant les traces des bandes garibaldiennes, avaient, elles aussi, violé la frontière pontificale en se dirigeant sur plusieurs points du territoire déjà mentionné.

« L'étrange conduite que les troupes royales parurent tenir envers lesdites bandes garibaldiennes, lesquelles chassées en apparence d'un point de l'Etat pontifical, étaient poussées en avant sur un autre; ou, pour mieux dire, le spécieux prétexte sous lequel semble se masquer cette invasion ultérieure inattendue, ne fait qu'aggraver l'illégalité de l'outrage de l'invasion.

« Mais passons sur les considérations nombreuses que l'on pourrait faire, il suffit de relever qu'un tel fait constitue une nouvelle violation du droit des gens et une nouvelle et très-grave offense aux droits souverains du saint-père, perpétrée par un gouvernement qui, après avoir usurpé les trois quarts de son territoire, après avoir laissé entamer le reste par les nombreuses bandes armées de révolution, après avoir essayé d'exciter à la rébellion de fidèles sujets, vient aujourd'hui ajouter la dérision au préjudice causé, pour consommer par là ou pour faciliter sans doute la voie à la consommation de ses desseins opiniâtres et jamais désavoués.

« Le saint-père, bien qu'il ne puisse cacher la consolation ressentie par le généreux secours que lui a envoyé l'auguste chef de l'illustre nation française qui, à bon droit, se vante d'être la fille aînée de l'Eglise, secours sur lequel il se plaît à placer les plus solides espérances, ne peut en même temps ne pas ressentir également une nouvelle amertume du récent attentat à ses droits et aux droits du saint-siège, qu'il est tenu par tout moyen possible de protéger et de défendre.

« Il a donc commandé au sous-signé cardinal secrétaire d'Etat, de protester dans l'

« Désirez-vous me parler, mademoiselle? dit-il avec un accent qui marquait la surprise.

— Oui, répondit faiblement Lisa.

— Eh bien, veuillez vous asseoir. »

Lisa fit un signe de tête négatif.

« Comment? vous allez rester ainsi dans l'attitude d'un coupable devant son juge!

— Oh! coupable, je ne le suis pas. Mais accusée?...

— Non, mademoiselle, vous n'êtes pas même accusée. Adrien m'a tout dit. Je ne lui ai fait et je ne vous fais aucun reproche; vous êtes également à plaindre l'un et l'autre; j'espère que vous aurez aussi l'un et l'autre le courage de résister à un entraînement qui vous conduirait à un commun malheur. Adrien m'a promis d'attendre, je n'ai pas le droit de vous demander une promesse semblable, cependant....

— Le père d'Adrien, interrompit vivement Lisa, aurait le droit de tout me demander, et je ne lui refuserais rien, si ce n'est d'arrêter le mouvement de mon cœur, parce que cela est hors de mon pouvoir; mais, avant qu'on ne me le demandât, j'ai compris ce que je devais faire : demain je ne serai plus ici... je le dis au père, je voulais le cacher au fils.

— Mademoiselle, reprit le marquis d'une voix émue, voilà une forte résolution, je la loue et j'accepte le sacrifice qu'elle contient. J'accepte : c'est une parole bien froide, et néanmoins je dois la prononcer. Oui, vous prenez le seul parti que la raison puisse conseiller, vous trouvez dans votre cœur de vingt ans une sagesse égale à celle que soixante et onze années d'expérience ont mise dans ma vieille tête; je ne puis donc repousser votre offre généreuse. Mais, croyez-le du moins, en acceptant, je n'envisage pas seulement l'intérêt d'Adrien, le vôtre me touche aussi.

— Je n'ai guère songé à l'intérêt, dit Lisa en branlant la tête.

— Non, je le sais; il s'est rencontré, vous ne le cherchez pas; vous n'avez écouté que les inspirations de la vertu : c'est une belle action faite avec simplicité. Ah! si les règles pouvaient fléchir!...

— Les règles sont justes sans doute, reprit Lisa, pourquoi ne m'y soumettrais-je pas?... Oh! si, je m'y soumettrais; Adrien sera libre... J'avais reçu sa foi, je la lui ai rendue; je l'ai acceptée de nouveau, je la lui rends encore. Il me serait néanmoins bien cruel de ne pas le revoir un instant... »

Elle n'eut pas le temps d'achever; Adrien, débarrassé de sir Burfrey, s'était hâté de revenir au bois, il arrivait près du banc au moment où Lisa prononçait ces dernières paroles.

Suivit un moment de silence.

Les trois personnes réunies là se trouvaient dans une situation pleine d'un douloureux embarras. Etonné de voir son père et Lisa ensemble, Adrien ne pouvait comprendre ce qui avait donné lieu à une conversation entre eux; il eût désiré savoir, mais comment interroger? Lisa, se sentant pour la dernière fois près de celui qu'elle aimait, songeait avec angoisse à la séparation, mais elle ne voulait rien trahir, et défendait même à ses yeux d'exprimer les sentiments qui l'agitaient. Le marquis de la Roche-Lehan, sans perdre de vue les graves motifs qui devaient s'opposer à la réalisation des vœux de ces deux jeunes gens, ne pouvait se défendre de les trouver dignes l'un de l'autre à certains égards : Adrien était généreux, Lisa était héroïque; pourquoi une cruelle raison élevait-elle entre eux une barrière presque infranchissable?

Adrien rompit le silence le premier.

« Est-ce de moi que vous parliez, Lisa? vous vous êtes interrompue en me voyant. Ne puis-je pas

entendre ce que vous disiez?

— Il me semble, répondit la jeune fille, que j'avais dit tout ce que j'avais à dire.

— Et vous ne voulez pas le répéter?

— Mon Dieu, ce que je veux n'est peut-être pas ce que je voudrais.

— Ah! vous me cachez quelque chose! N'agissez point ainsi, Lisa, une marque de défiance me porterait un coup mortel : mon père ne demande pas cela, j'en suis convaincu.

— Non, mon ami, dit M. de la Roche-Lehan, je n'ai rien demandé; mais Mlle Lisa, d'elle-même et montrant un courage pour lequel je ne puis avoir trop d'admiration, se propose de quitter Cerquet. Elle voulait te le cacher, afin de ne pas provoquer de nouvelles promesses dont elle sacrifie le bonheur avec une incomparable générosité. Vois maintenant s'il y a défiance de sa part ou de la mienne; elle ne faisait par abnégation; moi, je parle, sûr que tu n'es aeras point de t'opposer à une séparation qui, seule, peut vous rendre la paix.

— Oh! la paix!... sans le bonheur!

— Mon cher Adrien, il y a une paix véritable dans le sentiment du devoir accompli. Quant au bonheur, on ne le rencontre dans la vie, com-

forme la plus ample contre cet acte si inqualifiable et de faire la réclamation exigée par les circonstances.

» A cet ordre, le cardinal soussigné s'empresse de donner pleine exécution, au moyen de la présente note qu'il adresse à Votre Excellence, en la priant de la porter à la connaissance de son gouvernement, et saisit avec empressement cette occasion, etc., etc.

» Etait signé : G. CARD. ANTONELLI. »

Le *Daily News*, de Londres, publie, dans son numéro du 14, une proclamation de Mazzini, qui arrive fort à propos pour caractériser la portée du mouvement dont Rome était le mot d'ordre.

Voici le texte de cette proclamation :

« Italiens, y a-t-il encore en vos âmes une étincelle d'honneur ? un sentiment de dignité ? un reste de l'antique fierté italienne ? un souvenir de la foi à laquelle vos pères ont dû d'être craints et aussi d'être grands ? S'il en est ainsi, montrez-le, et montrez-le sans tarder.

» Vous êtes dans l'un de ces moments qui font ou qui perdent l'avenir d'une nation. D'après votre manière d'agir, l'Europe vous regardera comme un peuple lâche ou bien saluera en vous la nation italienne qui se relève pour donner au monde la leçon de la civilisation, de la liberté, du vouloir indomptable. Choisissez : Maintenant ou jamais !

» La situation est claire, incontestable et visible pour tout le monde.

» Rome est à nous. Dieu et les hommes le proclament. C'est de Rome que nous tenons cette langue qui témoigne de notre fraternité. Notre histoire a sa source dans Rome. C'est à Rome que se trouvent les racines des traditions auxquelles nous devons d'être une nation. Dix siècles de souvenirs glorieux ont consacré son titre de mère de l'Italie et de centre de de notre unité. C'est de Rome que nous avons donné la loi au monde, la première fois du Capitole et la seconde fois du Vatican, jadis le siège de la vie et aujourd'hui prolané par l'impuissance et l'impotence.

» Rome est à nous ! Ce dogme a été proclamé par les plus grands génies de l'Europe, depuis le Dante jusqu'à Byron, depuis César jusqu'à Napoléon ; il l'a été par les martyrs qui sont morts pour elle depuis Crescence et Arnaud de Brescia jusqu'à Mameli et Cairoli ; il l'a été par le Parlement, et, dans un hommage hypocrite pour la vérité, par celui qui est maintenant encore votre roi ; il l'a été enfin par les aspirations du peuple italien tout entier.

» Une poignée d'invasisseurs étrangers sont descendus sur vos rivages pour nier ce dogme, pour vous déclarer une seconde fois à vous et à toute l'Europe, que Rome appartient à la France, que c'est la France qui décide de son sort.

» Il n'y a pas un seul pays en Europe qui endurât une pareille insulte. Et vous, l'endurerez-vous ? Permettez-vous aux envahisseurs de s'écrier dans leurs dépêches : « Les Italiens ne savent pas se battre ; nous sommes incontestablement leurs maîtres ? »

» Non, par les mânes de Pier Capponi, vous ne le permettrez pas.

» O Italiens ! sonnez le tocsin, et qu'il soit le signal d'une guerre nationale contre les envahisseurs. Laissez dire de vous tout ce que l'on voudra, excepté ce qui ferait tomber une nation dans la boue, excepté qu'en Italie l'armée et la nation sont des lâches !

» Mais pour que la guerre soit nationale, pour que vous ayez des armes, des munitions, de l'argent, des chevaux, des volontaires, des soldats, des bases d'opération et des chefs d'une fidélité à toute épreuve, audacieux, tenaces et capables, il faut d'abord que vous affranchissiez votre pays et que vous vous débarrassiez du gouvernement qui vous déshonore et vous trahit. C'est de l'insurrection que la guerre doit sortir.

» En présence des faits accomplis, toute illusion est un crime ou une folie.

» Notre gouvernement monarchique aurait pu profiter d'un appel parti de Rome.

» Il ne l'a pas voulu.

» Notre gouvernement monarchique aurait pu devancer les Français à Rome.

» Il ne l'a pas fait.

» Notre gouvernement monarchique a permis aux volontaires de se grouper en nombre suffisant pour commencer la lutte ; puis il les a empêchés de se grouper en nombre suffisant pour achever la conquête.

» Notre gouvernement monarchique a emprisonné deux fois le général Garibaldi ; il a choisi le moment de l'intervention étrangère pour former un ministère semi-clérical, hostile à toute liberté ; il a dissous le comité de secours ; il n'a passé la frontière pontificale que pour rendre au gouvernement du pape les populations qui avaient appelé l'Italie par leurs plébiscites ; il a assisté sans émotion au massacre de nos frères italiens ; à l'approche des Français, il s'est retiré des positions qu'il avait occupées ; il a renié Rome, l'Italie et l'honneur de notre drapeau.

» Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui consente à partager avec ce gouvernement monarchique l'honneur de notre entreprise ?

» Non, une dynastie qui débute en cédant à l'étranger les tombeaux de nos ancêtres et qui finit par Lissa et Custozza, ne peut attirer sur vous que le malheur, la perfidie et la honte. Si vous voulez sauver votre patrie, hâtez-vous donc de séparer ses destinées de celles de ce gouvernement. Libres alors, délivrés de toute défiance, de toute crainte de trahison, jetez-vous résolument dans la lutte et soyez vainqueurs. Oui, par le ciel, vous serez vainqueurs ! En 1792, la France ne comptait

comme vous que vingt-cinq millions d'habitants, lorsqu'elle jeta le gant à la face des rois lignés contre elle, et la France fut victorieuse.

» Nous autres, républicains, nous n'avions pour nous que Rome, lorsque nous avons tenu trente mille Français en échec, en 1849.

» Italiens, à Rome ! à Rome ! C'est là que notre nationalité recevra son baptême. C'est là qu'à l'ombre du drapeau de la victoire planté sur le Capitole, une assemblée élue par le peuple dictera le pacte qui doit mettre fin à la crise prolongée que vous a valu le gouvernement monarchique.

JOSEPH MAZZINI.

» 8 novembre 1867. »

Un télégramme de New-York, du 15 novembre, apporte la nouvelle d'une épouvantable catastrophe :

L'île Tortola (Petites-Antilles), appartenant aux Anglais, a été submergée. Il y a eu 10,000 personnes noyées.

L'île Tortola appartient au groupe des Antilles, que l'on désigne ordinairement sous le nom de Petites-Antilles. Elle était située à l'est de Porto-Rico, tout près de l'île danoise Saint-Thomas. Tortola avait environ 10,000 habitants ; si donc la triste nouvelle apportée par le télégraphe se confirme, toute la population aura péri.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Vendredi matin, dès le commencement du jour, le feu s'est déclaré à la ferme de la Presaye, commune de Vivy, appartenant à M. La Motte Baracé.

La fermière était seule au logis lorsqu'elle vit le feu dans sa grange. Le temps d'appeler au secours, les flammes avaient déjà gagné les écuries adjacentes et les greniers.

Les habitants des villages environnants sont arrivés aussitôt et ont organisé une chaîne à l'Anthion. Malgré cet empressement, tout le corps de bâtiment où le feu s'est déclaré a été consumé, avec les fourrages, pailles et objets aratoires qu'il contenait.

Les pertes s'élèvent à 4,000 fr. environ. Tout était assuré à la Caisse générale des Assurances agricoles.

Les causes de ce sinistre sont restées inconnues.

Orléans, 18 novembre, 6 h. 30 soir.

Une crue se manifeste sur la Loire. Maximum probable à Orléans, 1 m. 30, le 20 novembre, vers 10 heures du soir.

La Loire marque à Orléans 0^m 52, stationnaire.

La compagnie d'Orléans vient d'annoncer que trois compartiments, un de première, un de seconde, et un de troisième classe, s'il se trouve des voitures de ces deux dernières catégories dans le train, sont mis à la disposition des dames voyageant seules dans les trains ci-après désignés :

1, 3, 5, 11, 13, 15, 17, 19, 21, — 2, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 22 et 24, ligne de Paris à Orléans ; 1, 3, 5, 15, 17, 21, — 2, 8, 12, 14, 16, 18, 22, 24, ligne d'Orléans à Tours ; 7, 25, 20 et 4, ligne de Paris à Tours par Vendôme ; 5, 7, 15, 17, 25, — 2, 12, 14, 20 et 24, ligne de Tours à Bordeaux ; 5, 17, 25, — 2, 12 et 282, ligne de Poitiers à la Rochelle et Rochefort ; 13, 17, 25, — 4, 12, 18 et 408, ligne de Tours à Nantes ; 3 et 285, de Nantes à Saint-Nazaire ; 1 et 4, ligne de Tours au Mans ; 4 et 25, de la Poissonnière à Cholet ; 17 et 12, de Nantes à Napoléon-Vendée.

Le gouvernement serait, dit-on, en pourparlers avec les compagnies de chemins de fer pour obtenir une rectification des tarifs appliqués aux voyageurs et aux marchandises.

AVIS ADMINISTRATIF. — PATENTES 1868.

Le Maire de la ville de Saumur donne avis

à ses administrés, que la matrice des patentes pour l'année 1868 est déposée à la Mairie (bureau des contributions), où elle restera pendant dix jours à la disposition des patentables.

Les observations, s'il y a lieu, devront être faites par écrit et signées des réclamants.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 18 novembre 1867.

LE MAIRE,

Signé : CHEDEAU, adjoint.

VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1867. — Formation des tableaux de recensement.

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion d'Honneur,

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1852 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraude ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tribunaux ; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et en cas de condamnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 novembre 1867.

Le Maire, LOUVET.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

MM. les exposants de la classe 73 (vins et liqueurs) sont informés que les produits exposés par eux seront vendus, après le 20 de ce mois, au profit des bureaux de bienfaisance de la ville de Paris, si, d'ici cette époque, il ne leur est pas assigné une autre destination en en donnant avis à M. Louis Barral, 41, rue Saint-Honoré, à Paris, délégué de la classe 73.

Le secrétaire, membre de la commission départementale,

LAMBERT-LESAGE.

Saumur, le 18 novembre 1867.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le discours de l'Empereur, souvent interrompu par d'unanimes applaudissements, a été suivi des cris répétés de : Vive l'Empereur !

On pense que le projet de budget de 1869 ne sera présenté au Corps-Législatif que dans les premiers jours de janvier prochain.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 16 novembre.

Texte : Revue politique de la semaine. — Le général Menabrea. Courrier de Paris. — Le château de Pierrefonds. — La tante Perpetue, nouvelle humoristique (suite), par M. Gustave Chadeuil. — Les théâtres. — Les événements d'Italie. — Un professeur de telouga. — Exposition universelle de 1867 : Beaux-Arts : Belgique, Hollande, Suède ; — Galerie des Arts libéraux : la Photographie, dessins industriels

l'oasis au désert, qu'en suivant la bonne route. Va, ce bonheur que tu te crées aujourd'hui n'est peut-être qu'un mirage décevant. Laisse cette noble jeune fille s'éloigner : tous les deux vous prendrez conseil du temps. Enfin, tu n'as pas oublié ta promesse, n'est-il pas vrai ?

— Je la tiendrai, mon père ; mais cette cruelle absence n'entraîne pas dans mes prévisions. Lisa, reprit-il après quelques minutes de silence, me direz-vous du moins où vous comptez aller ?

— Je ne le sais pas moi-même, répondit la jeune fille ; je sais seulement que, là où j'irai, mon cœur vivra d'un seul souvenir. Ne m'en demandez pas davantage : d'où je viens, où je vais, je ne sais, je ne sais.

Il se fit un nouveau silence.

Lisa se tenait toujours debout, les yeux baissés, des larmes soulevaient le coin de ses paupières et s'en détachaient de temps en temps. Adrien, les bras croisés, paraissait s'entreindre violemment la poitrine comme pour y comprimer les étans de son cœur : il souffrait beaucoup. Le vieux marquis de la Roche-Léhan, la pomme de sa canne sur les lèvres, contemplant silencieusement ce douloureux spectacle, il souffrait aussi ; il voulait parler, les paroles

lui manquaient : il cherchait l'énergie et ne trouvait que l'émotion.

« Allons, dit-il à la fin, cette scène est bien pénible, tâchons de nous y arracher. Adrien, mon bon fils, un peu de courage ! fais tes adieux à celle que j'aurais voulu pouvoir appeler ma fille.

— Et pourquoi ne l'appelleriez-vous pas votre fille ? s'écria tout-à-coup sir Burfrey survenant à l'improviste.

— Mon cher sir Burfrey, dit M. de la Roche-Léhan d'un ton grave, nous parlions entre nous, votre présence a lieu de nous surprendre.

Sans répondre, le baronnet prit Lisa par la main.

« Marquis de la Roche-Léhan, dit-il, moi, sir Burfrey d'Highenville, je vous présente Mlle Elisabeth d'Arsoix, fille légitime et unique héritière d'Antoine, baron d'Arsoix.

— De grâce ! mon ami, soyons sérieux.

— Comment ! sérieux ? doutez-vous que je le sois ? Croyez-vous que j'irais de gaieté de cœur accabler cette chère créature ? »

(La suite au prochain numéro.)

et plastiques appliquée aux arts usuels. — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — Le comte Duchatel. — Le maréchal O'Donnell. — Gravures : Visite de l'Empereur d'Autriche à Pierrefonds : Entrée de S. M. par l'escalier d'honneur ; — S. M. visitant la salle des Preux ; — la grande chambre à coucher de la tour César. — Evénements d'Italie (7 gravures). — Le général Menabrea. — Le comte Duchatel. — Echecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 16 novembre.

Froment (l'h. 77 k.)	31 33	Paille de ratelier (hors barrière)	35 45
2° qualité (74 k.)	29 85	Paille de litière, id.	—
Seigle	17 50	Foin	56 85
Orge	15 —	Id.	54 —
Avoine (entrée)	14 75	Luzeine (les 750 k)	54 —
Fèves	16 —	Graine de lin (70 k.)	29 —
Pois blancs	27 —	— de trèfle (°/k)	115 —
— rouges	24 —	— de luzeine	95 —
Cire jaune (50 kil)	220 —	— de colza 65 k	25 —
Huile de noix 50 k.	70 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	45 —	Amandes cassées (les 100 k.)	—
— de lin	53 —		

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).		ROUGES (3).	
Coteaux de Saumur, 1866.	1° qualité 70 à 80	Souzy et environs 1866.	60 à 62
Id.	2° id. 50 à 60	Champigny, 1866.	1° qualité 70 à 80
Ordn., envir. de Saumur 1866.	1° id. 42 à 48	Id.	2° id. » à »
Id.	2° id. » à »	Varrains, 1866.	60 à 62
Saint-Léger et environs 1866.	1° id. 42 à 48	Varrains, 1866.	1° qualité 60 à 62
Id.	2° id. » à »	Bourguet, 1866.	2° id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866.	1° id. 40 à 42	Id.	60 à 62
Id.	2° id. » à »	Restigny 1866.	1° id. 60 à 62
La Vienne, 1866.	28 à 32	Chinon, 1866.	1° id. 60 à 62

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).		ROUGES (3).	
Coteaux de Saumur, 1866.	1° qualité 70 à 80	Souzy et environs 1866.	60 à 62
Id.	2° id. 50 à 60	Champigny, 1866.	1° qualité 70 à 80
Ordn., envir. de Saumur 1866.	1° id. 42 à 48	Id.	2° id. » à »
Id.	2° id. » à »	Varrains, 1866.	60 à 62
Saint-Léger et environs 1866.	1° id. 42 à 48	Varrains, 1866.	1° qualité 60 à 62
Id.	2° id. » à »	Bourguet, 1866.	2° id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866.	1° id. 40 à 42	Id.	60 à 62
Id.	2° id. » à »	Restigny 1866.	1° id. 60 à 62
La Vienne, 1866.	28 à 32	Chinon, 1866.	1° id. 60 à 62

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant

ABONNEMENTS.

Un an.	Six mois.
PARIS, 15 fr.	8 fr.
DÉPART.,	18 fr. 10 fr.
CORSE,	
ALGÉRIE,	
ETRANGER, selon le tarif postal.	

11^e année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS

Rue Sainte-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Rencœurant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année : — 1° 24 numéros, format grand in-8°, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur ; — 2° 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M^{me} Héloïse LEOIR ;

— 3° 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; — 4° 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants ; — 5° 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, fillet de tricot ; — 7° Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano ; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard : MÉRY, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ETIENNE ENAULT, JULES KERGOMARD, ELIE BERTHET, M^{me} ANAÏS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENCE ROBERT, ETC., ETC.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MOTHÉ-GOISNAULT.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 18 novembre courant, déclare closes les opérations de la faillite de sieur Mothé-Goisnault, marchand, demeurant à Saint-Hilaire-du-Bois, déclarée par jugement du même tribunal, le 1^{er} avril dernier.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (583)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GOISNAULT.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 18 novembre 1867, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Auguste Goisnault, marchand, demeurant à Saint-Hilaire-du-Bois, déclarée par jugement du même tribunal, le 1^{er} avril 1867.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (584)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MOREAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Moreau-Dénéchau, marchand, demeurant au Puy-Notre-Dame, sont invités à se trouver, le mardi 26 novembre courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, pour recevoir le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (585)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE JOSEPH DUARRY.

Les créanciers de la faillite du sieur Joseph Duarry, marchand, demeurant à Montreuil-Bellay, sont invités à remettre, dans le délai de 20 jours, à M. Poulet, avoué à Saumur, syndic de la faillite, leurs titres de créances, accompagnés de bordereaux sur timbre, indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal, le mardi 10 décembre prochain, à midi.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (586)

A VENDRE

Un beau et fort CHEVAL, poil bai-brun, âgé de quatre ans et demi, très-doux et allant très-bien à la voiture.

S'adresser à M. LESAGE-LE BRECO, rue du Palais-de-Justice, 6, à Saumur. (587)

A CÉDER

De suite,

EXCELLENT FONDS DE CAFÉ à Tours.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

De suite,

COMMERCE DE VINS EN GROS,

Avec bonne clientèle. — Conditions avantageuses.

S'adresser à M. BEIGNÉ fils, à la Croix-Verte. (576)

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOËL, ETC.

Mise en vente de la 12^e édition de

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS DE LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8° de 824 pages. Prix: 7 fr. 50 c. pour Paris; Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

Étude de M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort.

A LOUER

Pour en jouir au 1^{er} novembre 1868.

L'HOTEL DE L'ÉTOILE

Sis au bourg de Mazé, tenu par M^{me} veuve Breton.

S'adresser audit M^e MEFFRAY.

Joli poney de chasse, à vendre.

S'adresser à M. de LAFRÉGEOLÈRE, château de St-Florent. (581)

MM. V^o DE FOS-LETHEULLE ET FILS demandent un concierge, marié et pouvant faire les encaissements. (574)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Vient de paraître:

DE LA LOI SUR LA CHASSE ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix: 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 16 NOVEMBRE.			BOURSE DU 18 NOVEMBRE.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.		68 25	» »	68 47	» 23	»
4 1/2 pour cent 1852.		97 75	» 25	98	» 25	»
Obligations du Trésor.		467 50	» »	470	» 2 50	»
Banque de France.		3297 50	» » 2 50	3290	» » 7 50	»
Crédit Foncier (estamp.).		1350	» 10	1360	» 10	»
Crédit Foncier colonial.		515	» »	515	» »	»
Crédit Agricole.		595	» » 15	595	» »	»
Crédit industriel.		625	» »	625	» »	»
Crédit Mobilier (estamp.).		156 25	» » 1 25	160	» 3 75	»
Comptoir d'esc. de Paris.		645	» 5	645	» »	»
Orléans (estampillé).		857 50	» 2 50	861 25	» 3 75	»
Orléans, nouveau.		»	» »	»	» »	»
Nord (actions anciennes).		1150	» 5	1160	» 10	»
Est.		530	» 3 75	530	» »	»
Paris-Lyon-Méditerranée.		863 75	» 3 75	870	» 6 25	»
Lyon nouveau.		»	» »	»	» »	»
Midi.		547 50	» 7 50	547 50	» »	»
Ouest.		545	» 1 25	550	» 5	»
C ^e Parisienne du Gaz.		1441 25	» 1 25	1447 50	» 6 25	»
Canal de Suez.		288 75	» 6 25	287 50	» 1 25	»
Transatlantiques.		315	» 7 50	317 50	» 2 50	»
Emprunt italien 5 0/0.		45 90	» 30	46 05	» 15	»
Autrichiens.		491 25	» 2 50	493 75	» 2 50	»
Sud-Autrich.-Lombards.		345	» 1 25	347 50	» 2 50	»
Victor-Emmanuel.		43 50	» 50	45	» 1 50	»
Romains.		48 75	» 1 25	48 75	» »	»
Crédit Mobilier Espagnol.		161 25	» 1 25	162 50	» 1 25	»
Saragosse.		85	» »	87 50	» 2 50	»
Séville-Xères-Séville.		20	» 1	21	» 1	»
Nord-Espagne.		57	» 3	60	» 3	»
Compagnie immobilière.		83 75	» 3 75	84	» 25	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	320	»	»	319 75	»	»
Orléans.	316 25	»	»	315 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	326 25	»	»	325	»	»
Ouest.	312 50	»	»	312 75	»	»
Midi.	312	»	»	312 25	»	»
Est.	315 50	»	»	315	»	»

Saumur P. GODET imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.